ISSN : 0244 - 0229

منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

LA TRIBUNE

mensuel de la C.G.T.
pour les travailleurs immigrés

JANVIER-FÉVRIER 1985 - N° 124 Prix : 3 F

SE RÉUNIR DÉCIDER ET AGIR EN MASSE



Travailleurs, travailleuses, la C.G.T. vous appelle à prendre en main votre sort, votre dignité de salariés, votre avenir et celui de vos enfants.

Tout de suite, dans les entreprises, sur toutes vos revendications et vos problèmes assurez le succès des actions engagées, décidez ensemble, avec la C.G.T. et tous les syndicats qui le voudront, d'initiatives de lutte.

Tout de suite, informez et discutez entre vous de la gravité de la situation, de la communauté des dangers pour tous les salariés, de la nécessité et des moyens d'être enfin entendus.

Tout de suite, car le temps presse et parce que personne ne sera épargné, débattez de la question que vous pose la C.G.T. : pour repousser de si graves dangers, ne faut-il pas enfin peser de tout votre poids collectif ? Ne faut-il pas lever un courant irrésistible sans craindre de créer tous ensemble avec la force nécessaire un vaste mouvement revendicatif d'envergure nationale ? Ne faut-il pas envisager une grève générale pour exprimer LE REFUS DE L'INADMISSIBLE et la volonté de voir pris en compte ce que vous avez voulu ?

La C.G.T. le pense.

Pour dire que cela suffit, pour inverser réellement le cours des choses. Nous pouvons gagner, cela dépend de vous !

La C.G.T. est avec vous et ira avec vous aussi loin que vous le déciderez. Il faut le vouloir ensemble !

La commission exécutive de la C.G.T.
Montreuil, le 9 janvier 1985.



SYNDIQUEZ-VOUS

«CHACUNE ET CHACUN DE VOUS PEUT FAIRE QUELQUE CHOSE D'UTILE»



CADA UM DE NÓS PODE FAZER QUALQUER COÍSA DE ÚTIL

A EXPERIENCIA MOSTRA QUE NADA É DADO AOS TRABALHADORES

TRABALHADORES, a CGT vos apela a tomar em conta a vossa vida, a vossa dignidade de trabalhadores, o vosso futuro e o dos vossos filhos.

Já, nas empresas, sobre todas as vossas revendicações e os vossos problémas assegurai o sucesso das acções revendicativas en curso, em conjunto, com a CGT e todos os sindicatos que estão de acordo, tornai as decisões de luta necessárias.

Já, informaivos e confrontai as vossas opiniões sobre a gravidade da situaçaó, sobre o perigo para todos os trabalhadores, sobre a necessidade e os meios a se dotar para que enfim nós sejamos entendidos.

Já, Porque o tempo passa e ninguém sera protegido. Debatei destas questões que a CGT vos põe. Para repelir estes graves perigos : pois, naão sera hoje necessário fazer uma pressão colectiva ? Naõ sera hoje necessário crear uma corrente irresístivel, sem temer de crear, em conjunto, um grande movimento revendicativo de invergadura nacional ? Naõ sera hoje necessário pensar numa gréve geral para exprimir a recusa do inadmissivel e a vontade de ver tomar en consideração a vossa vontade ?

A CGT pensa que sim !

Para dizer que já chega, para inverter realmente o caminho, nós podemos ganhar, para isso tudo depende de vós !

A CGT está com vosco e irá convosco taõ longe quanto vós decidireis. Só basta o querer em conjunto !

A Comissào Executiva da CGT
Montreuil 9 de Janeiro de 1985.

HERBIRINIZ YARARLI BIRSEY YAPABILIRSINIZ

Deneyim Göstermiştirki, hiçbir hak işçilerz hediye edilmemiş işçi sınıfı savaşarak onu elde etmistir.

işçiler C.G.T. sizleri, kendi yazgınızı. isçi onurunuzu, sizin ve cocuklar ınızın geleceğini ele almaya çağırıyor.

Vakit geçirmeden, C.G.T. ve savaşıma atılmak isteyen tüm sendikalarla birlikte karar vererek, işyerlerinde istemleriniz ve sorunlarınız için yürütülen eylemlerin başarıya ulaşmasını sağlayın.

Hemen, sesimizi duyurmanın olanaklarını ve bugunkü ortamın işçiler için taşıdığı tehlikeleri aranızda tartışın, bilgilenin.

Hemen, çüntü zaman sıkıştırıyor, tüm işçilerin zarar ğormesi sözkonusudur. C.G.T.' nin sizlere yöneltigi soruları tartışın. Bu derece önemli tehlikeleri geriletmek için, tüm ortak gücümüzü ortaya koymanın zamanı gelmemişmidir ? Ulusal çapta geniş hak taleplerini içeren, hep birlikte gerekli güçleri yaratmaktan korkmaksızın, karşı konulmaz bir hareket gerekmiyormu ? Kabul edilmez güncel duruma red yanıtı vermek, istemlerimizin yerine getirilmesini saglamak için bir genel grevi öngörmek gerekmiyormu ?

C.G.T. gerektigi düşüncesindedir kazanabiliriz.

Bu gidişe artık yeter demek ve onu tersine çevirmek sizlere bağlıdır.

C.G.T. sizinledir. C.G.T. sizinle karar verdiginiz en uzak yere kadar birlikte gidecektir. Birlikte istemek gerekiyor.

C.G.T. yürütme kurulu.
Montreuil, 9 ocak 1985.

CGT'ye üye ol

SINDICAI-VOS

انخرطوفي س.ج.ت

L'EXPÉRIENCE VOUS MONTRE QUE RIEN N'EST JAMAIS OCTROYÉ AUX SALARIÉS

نداء الى كافة العمّال و الى كافة العاملات

تتجه السـ.ج.ت. الى كافة العمال و العاملات ،و تدعوهم الى النضال في سبيل كرامتهم الانسانية ، وفي سبيل تحقيق مطماحهم و ضمان مستقبلهم و مستقبل أطفالهم . تطالب و تناشد السـ.ج.ت. كافة العمّال بالقيام بمبادرات و أنشطة في المؤسسات لكي يتحصّلوا على مطالبهم و ذلك بمعيّة نقابتهم السـ.ج.ت. و بمعيّة كل الاطراف النقابيّة الاخرى التي ترغب في ذلك . أمام تدهور الحالة فان السـ.ج.ت. تدعوكم أيها العمّال ، للخوض في معركة للخروج من هذه الحالة الخطيرة التي تهدّد باللاساس العمّال و عائلاتهم ، عليكم ان تبدءوا في باعلام اخوانكم و بالتشاور مع بعضكم للنظر في كيفيّة القيام العمل النضالي . ان الوقت يمرّ بسرعة ، و الاخطار المحدّقة بصالح الشغالين و الشغالات يفرض علينا التحرّك بسرعة و ليكن في علم كلّ الشغالين ان الخطر يهدّد كافة الناس ، بدون آى تمييز ، و السؤال الذى نطرحه عليكم و هو : اليس من الضرورى ان تتآلف و تتوحّد كلّ جهود العمّال لتردّ هذه المخاطر ؟ اليس من المفروض ان يلعب العمّال دورهم ، و يكتّلوا قواهم لهزم هذا التيار الجارف الذى حتما سيتقهقر أمام قوّة العمّال و وحدة صفّهم و بفضل

نضال عتيد على الصعيد القومي . لسدّ المجال أمام تعنّت و تشبّث الاعراف ، فمن المحتمل القيام حتى باضراب عامّ و شامل و ذلك تعبيرا عن رفض العمّال هذا الاجحاف وهذه

السياسة ان السـ.ج.ت مستعدّة بمساندة و تبنّي آى شكل من نشاط أو من نضال تختارونه ، و ستكون معكم دائما مهما طالت المدّة المهمّ هو أن تكون مستعدّين و راغبين فيه .

عن اللجنة التنفيذية للسـ.ج.ت.



FLEXIBILITÉ DE L'EMPLOI

Le patronat l'a déjà mis en application dans les entreprises

TRAVAILLEURS I

VOUS ETES CO

LA PREUVE


VE • VSP INSTANTANE • V

Villers Saint Paul le 18 décembre 1984

LA CONVENTION O.N.I EST SIGNEE

A TOUS CEUX QUI VEULENT RETOURNER DEFINITIVEMENT DANS LEUR PAYS

L'USINE ET L'O.N.I. APPORTENT LEUR AIDE :

• PAR DES MOYENS FINANCIERS

POUR UN SALAIRE DE 5.000F ET UNE ANCIENNETÉ DE 15 ANS :

160000F

POUR UNE DEMANDE AVANT LE 30 AVRIL 1985

• PAR DES MOYENS DE FORMATION

PERSONNALISÉS

• PAR UNE ASSISTANCE POUR REMPLIR LE DOSSIER

UN REPRÉSENTANT O.N.I. PRÉSENT À L'USINE À COMPTER DU 7 JANVIER 1985.

PIÈCES NÉCESSAIRES : 1 FICHE FAMILIALE D'ÉTAT CIVIL RÉCENTE, 4 PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ RÉCENTES POUR LE MARI ET L'ÉPOUSE VIVANT EN FRANCE

A DEMANDER DÈS MAINTENANT

Chez C.D.F. Chimie à Villers St-Paul, la direction fait aux travailleurs immigrés des propositions mirobolantes qui après examen se révèlent inexactes.

Sur les 600 licenciements prévus, la direction intègre 170 travailleurs immigrés qu'elle propose pour le retour.

Y A T-IL LIBRE CHOIX ?

LA NOUVELLE LOI-ÉLÉMENT DU DISPOSITIF

Le gouvernement vient de publier les décrets et circulaires d'application de la loi du 17 juillet 1984 sur les autorisations de travail et de séjour délivrées aux travailleurs migrants.

L'article R 341 3-1 du décret relatif à l'attribution du nouveau titre temporaire valable 1 an stipule :

« Le travailleur titulaire d'une autorisation venant à expiration peut en demander le renouvellement.

***Sauf s'il se trouve involontairement privé d'emploi** et en dehors du cas de renouvellement de plein droit de la carte de résident prévu à l'article 16 de l'ordonnance de 1945...*

L'étranger doit joindre à sa demande de renouvellement un contrat, ou une promesse de contrat précisant la profession, le salaire offert...

Si l'étranger est involontairement privé d'emploi à la date de la demande de renouvellement de l'autorisation de travail, sur la carte de séjour temporaire, celle-ci est prolongée d'un an.

Si à l'issue de cette prolongation l'étranger est toujours privé d'emploi, il est statué sur sa demande de renouvellement compte tenu de ses droits, au regard des régimes d'indemnisation des travailleurs involontairement privés d'emploi. »

Dans sa déclaration du 14 décembre, la C.G.T. soulignait :

« La C.G.T. a toujours affirmé son refus d'accepter que soit opposé la situation de l'emploi pour le renouvellement des titres de séjour et de travail, et déclare que les modalités prévues à l'article R 341 3-1 **sont inacceptables.** Elles aggravent en même temps l'insécurité devant l'emploi, elles vont à l'encontre de toutes possibilités d'insertion, puisqu'elles créent à l'intérieur de la classe ouvrière une catégorie de travailleurs condamnés à obtenir **un emploi à n'importe quel prix.**

Cette concurrence met en péril le droit de chaque travailleur qu'il soit français ou immigré, à un travail normalement rétribué. »

Devant cette situation, les travailleurs n'ont d'autres alternatives que l'action.

La C.G.T. avait depuis le départ affirmé son refus sans équivoque de participer à la liquidation des conquêtes sociales des travailleurs.

Mesurons donc bien ensemble le succès que nous venons de remporter. En effet, nous venons d'illustrer, et de la meilleure façon ce qu'affirme la C.G.T. depuis des mois et des mois, en disant aux salariés :

« Si vous le voulez, si vous vous y mettez vraiment, vous êtes les plus forts, vous pouvez faire barrage aux mauvais coups et imposer d'autres choix. »

Pourtant ils étaient sûrs de leur coup, comme le rappelait Louis VIANNET, secrétaire de la C.G.T. :

« Bannière au vent, l'assemblée générale du CNPF avait savouré son succès. Chotard avait publiquement vanté le « courage » de ceux des syndicats qui, il n'en doutait pas, s'apprêtaient à capituler. Gattaz, lui, traçait déjà la route de l'avenir. Et maintenant, sus au SMIC, aux retraites, à l'assurance-chômage (encore !).

Ils avaient, faut-il le préciser, quelques raisons de se frotter les mains. Tous au long des discussions,

les dé
preuve
ligne d
vence

En se
ment,
inlass
l'empl

Trop d
encou
choisi
la brè
TUC.

Bref,
pour s
de l'e
tion (
nel, s
pourta
social

Ah ! E
quand
était b
fer. «

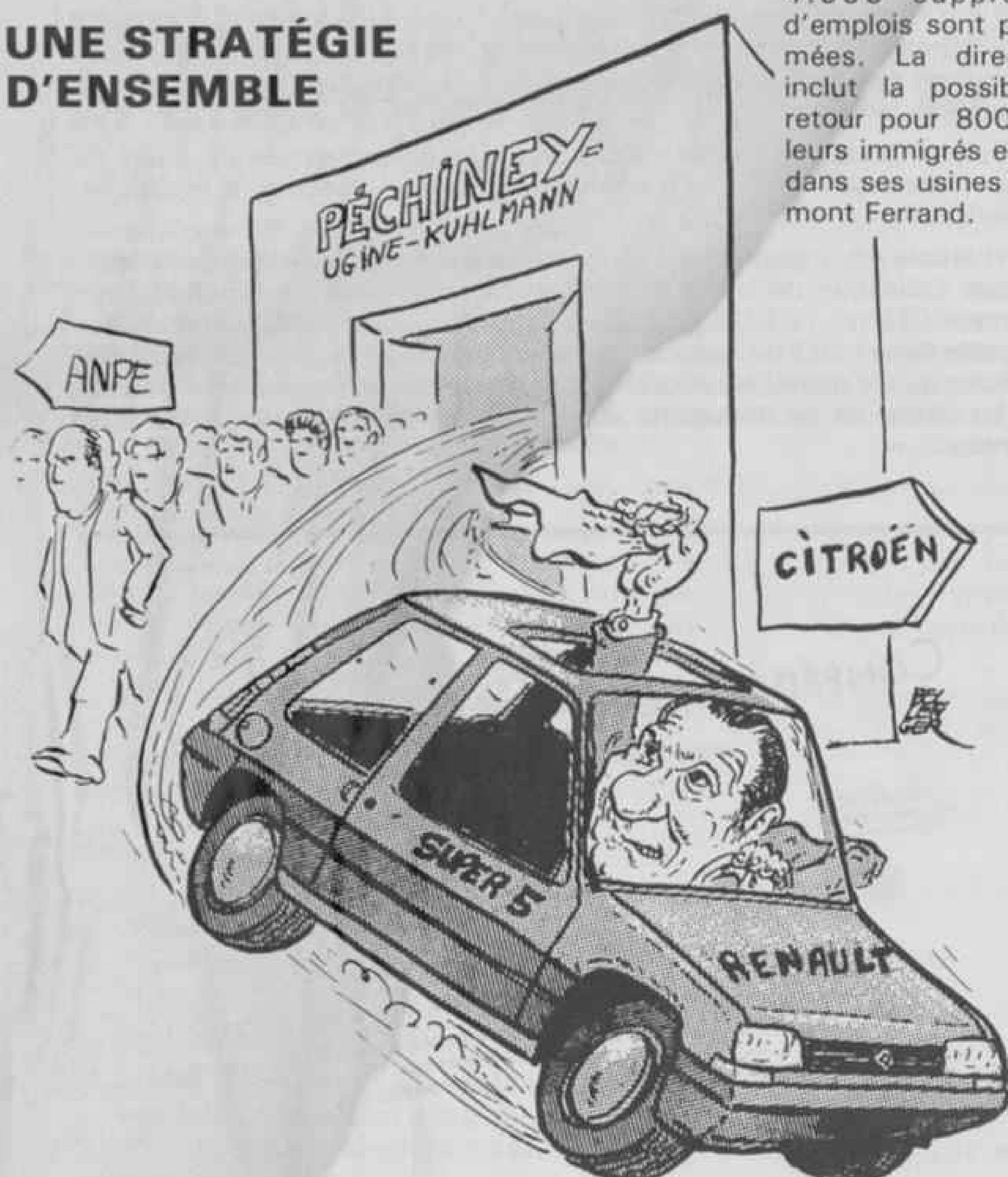
Son objectif faire accepter les licenciements aux travailleurs

- L'ÉCHEC DU PATRONAT

IMMIGRES
ONCERNES....

Son objectif était de généraliser cette situation

UNE STRATÉGIE D'ENSEMBLE



• **Chez MICHELIN**

4.000 suppressions d'emplois sont programmées. La direction y inclut la possibilité de retour pour 800 travailleurs immigrés employés dans ses usines de Clermont Ferrand.

SI L'ACCORD AVAIT ETE SIGNÉ

LE TEXTE PRÉVOYAIT

Durée du travail :

Répartie sur l'année, permettant de faire travailler selon le bon vouloir du patronat, compte tenu des commandes, c'était la remise en cause du repos du dimanche et jours fériés légaux, de la durée de travail journalier, de la majoration pour heures supplémentaires.

Licenciements :

Toujours plus et encore plus vite. Prévoyant la réduction des délais de réflexion de l'Inspecteur du Travail.

Travail précaire :

Possibilité presque totale d'embaucher des travailleurs avec des contrats à durée déterminée (3 mois) et renouvelables, donc plus d'indemnités de licenciement à la fin du contrat.

Recours au travail intérimaire sans autorisation.

Possibilité également d'utiliser le temps partiel et le travail à domicile.

élégations CFDT-FO-CFTC-CGC avaient fait e d'une compréhension qui, dans la dernière droite, avait pris l'allure d'une véritable conni- .

gardant bien d'expliquer pourquoi ou com- les grands moyens d'information avaient ablement répété que le cœur de l'enjeu était loi.

ouvertement, le gouvernement multipliait les ragements à aller « vite et loin » dans sa voie e par le CNPF, prêt à faire entériner par la loi che qu'il avait lui-même ouverte avec les

il y avait décidément beaucoup de monde souhaiter et préparer les obsèques nationales ssentiel des acquis, dont la simple énuméra- conventions collectives, délégués du person- semaine de 40 puis 39 heures, etc.) suffit ant à évoquer des dizaines d'années de luttes es.

Bien sûr, il y avait la C.G.T. Sa fermeté étant d même bien gênante. Mais tout ce monde-là bien convaincu qu'il serait possible de l'étouf- C.G.T. isolée », « C.G.T. hors jeu » étaient parmi les plus répandus des commentaires, servant de points d'appui à la campagne d'intoxication.

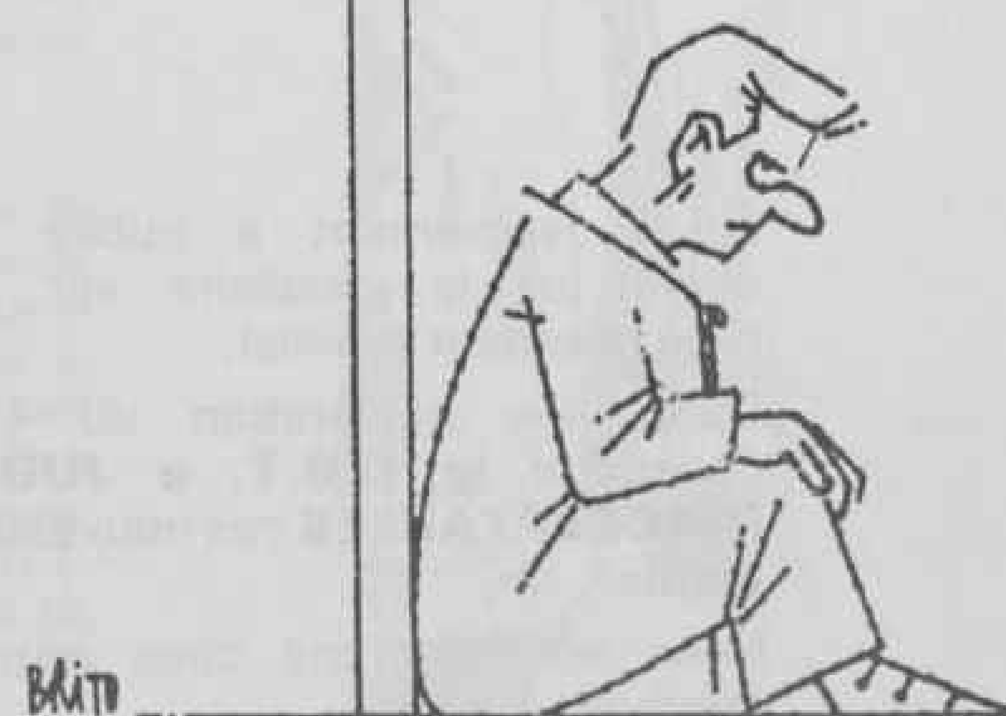
Cependant, il faut rester vigilant, la lutte n'est pas terminée, loin s'en faut. Le patronat n'est pas décidé à rester sur un échec, les manœuvres ne vont pas manquer. De plus, d'autres dossiers lourds sont toujours en suspens. Pouvoir d'achat, emploi, développement industriel.

Mais une chose est sûre, la preuve est apportée que nous pouvons ensemble les faire reculer et cela change considérablement la situation. De même, est réconfortant le constat de ce que la C.G.T. est capable de mobiliser et de faire bouger, dès lors que toutes ses forces sont résolument à l'offensive dans une démarche dynamique et audacieuse.

Voilà qui doit donner du tonus pour placer la carte C.G.T. et proposer l'adhésion en visant large.

Autant de bonnes raisons pour se dire fraternellement et joyeusement : meilleurs vœux. Nous avons bien travaillé, et c'est en faisant plus et mieux que nous ferons de 1985 une bonne année ».







En réponse à nos lecteurs :

Nous avons reçu plusieurs lettres de travailleurs immigrés se trouvant au chômage depuis plusieurs mois. Ils ne perçoivent plus d'indemnité ou bien, arrivés en fin de droit, ils désirent retourner dans leur pays, **mais ne peuvent bénéficier des dispositions de l'aide publique à la réinsertion** des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine adoptée par le gouvernement le 21 mars 1984 (ordonnance 24-198).

Dans la plupart de ces courriers, les travailleurs demandaient pourquoi la C.G.T. était contre l'attribution de cette aide, puisque de cette façon, ils allaient retourner dans leur pays.

Par ailleurs, il semblerait, d'après les informations reçues par nos syndicats, que certains encourageraient ces bruits désobligeants pour la C.G.T. — aussi, il nous a paru nécessaire de préciser notre position.

La C.G.T. s'est toujours prononcée pour le libre choix *des travailleurs immigrés de rester en France ou bien de retourner dans leur pays. En ce qui concerne les dispositions prises par le gouvernement, la C.G.T. n'a pas eu à être contre, puisque* ***c'est une décision du gouvernement et de lui seul*** *(voir dossier - Tribune N° 122).*

La C.G.T. a mis en lumière dès le premier jour, les objectifs du patronat et a mis en échec l'accord sur la flexibilité de l'emploi qu'il s'apprêtait à signer avec les organisations syndicales réformistes C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C. Tout montre combien nous avons eu raison de ne pas signer, à la différence des autres syndicats la convention UNEDIC du 21 mai 1984, puisqu'elle se traduit par une réduction des droits des travailleurs immigrés privés d'emploi et désirant retourner dans leur pays. Ce que nous pouvons regretter c'est que nous n'ayons pas été assez forts pour l'empêcher à ce moment-là.

En ce qui concerne ***le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays d'origine, la C.G.T. n'y a jamais été opposée*** *et contrairement à ce qu'affirment certains, de tout temps, la C.G.T. s'est battue pour que les travailleurs immigrés puissent rentrer avec une formation professionnelle et leurs droits acquis lors de leur séjour en France.*

A PROPOS DE LA DÉCISION DU CONSEIL DE PARIS D'EXCLURE LES FAMILLES ÉTRANGÈRES DE CERTAINES AIDES SOCIALES

Serge CAPPÉ, Président de l'INCA-CGT-CGIL écrit au maire de Paris.

Nous publions ci-dessous un extrait de sa lettre :

«...Nous tenons à vous exprimer notre profonde indignation et à déclarer que nous sommes solidaires de toutes les familles immigrées injustement discriminées...

Au-delà, nous attirons votre attention sur le fait que la décision du Conseil de Paris est entachée d'illégalité concernant les travailleurs migrants communautaires.

En effet, cette décision viole un des principes fondamentaux du Traité de Rome : l'interdiction de toute discrimination exercée en raison de la nationalité (article 7).

Selon l'article 48, paragraphe 2 du Traité, la libre circulation des travailleurs implique l'abolition de toute discrimination fondée sur la nationalité. Le règlement CEE n° 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968, directement applicable dans tout Etat membre, reprend ce principe de non-discrimination et précise que le travailleur migrant ressortissant d'un Etat membre ne peut pas, en raison de sa nationalité être traité différemment des travailleurs nationaux... »

A PROPOS DU REGROUPEMENT FAMILIAL

La C.G.T. s'adresse au ministre

Le gouvernement a publié le décret et la circulaire sur le regroupement familial.

Dans une déclaration du 14 décembre **la C.G.T. a JUGÉ INACCEPTABLES** ces nouveaux textes.

Nous en traiterons dans notre prochain numéro.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

CONFÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE — CGT

263, RUE DE PARIS 93516 MONTREUIL CEDEX

TÉL. 851.80.00
Télég. : CONFEDECG-PARIS
Chèque Postal PARIS 83-84

Montreuil le 19 décembre 1984

REF. JB/BG 841212

Madame Georgina DUFOIX
Ministère des Affaires Sociales
18 avenue de Ségur
75007 PARIS

Madame le Ministre,

Vous trouverez ci-joint deux dossiers concernant deux refus de regroupement familial.

Le premier émane du Préfet du Val d'Oise et le motif invoqué, fait état de ressources insuffisantes.

Le second par le Préfet de la Seine St Denis et pour les mêmes raisons ressources insuffisantes.

Nous vous demandons d'examiner ces dossiers avec attention, en effet le premier vit en France depuis 12 ans et dispose de ressources mensuelles s'élevant à 7 023 Frs (ASSEDIC + Allocations familiales). Il a 5 enfants, dont deux sont majeurs, un est en terminale et les deux autres sont scolarisés.

l'attention ... second travail... , que nous esp... querez pas, je l'...père de procéder aux modific... ...écessa...

D'autre part, peut-être pourriez-vous nous indiquer le seuil de ressources suffisantes pour qu'un travailleur immigré puisse subvenir aux besoins de sa famille, d'autant que la situation de l'emploi se dégradant nous risquons d'être confronté à ce genre de problème lors des renouvellements de titres.

Nous vous prions, Madame le Ministre, de croire à notre considération

Pour le Secrétariat National
de la Main d'Oeuvre Immigrée

J. Bourdon

Jacques BOURDON

La voix des entreprises et des localités

Les résidents des foyers AFTAM de Boulogne, poursuivis en justice par la direction de l'AFTAM

Depuis plusieurs années, les résidents des foyers poursuivent l'action pour obtenir des conditions de vie décente. A plusieurs reprises, des tables rondes se sont tenues, des propositions ont été faites pour régler ces conflits. Comme nous l'avons hélas trop souvent dénoncé, **les associations gestionnaires n'ont pratiquement jamais respecté leurs engagements.** Elles ont refusé de négocier les augmentations, d'effectuer les travaux prévus de percevoir le montant de la redevance en acompte. Devant cette attitude, les résidents ont différé leur paiement.

Dans un certain nombre de cas, ce comportement des gestionnaires devient une véritable provocation.

A Boulogne, les revendications des résidents ne sont pourtant pas exorbitantes, ils réclament la négociation sur le niveau de la redevance, l'entretien des bâtiments et leur réparation et une discussion sur les conditions de vie dans le foyer.

La direction de l'AFTAM refuse d'encaisser les loyers parce qu'elle n'est pas d'accord sur le montant versé. Elle exige avant toute négociation, le paiement par les résidents du prix fixé unilatéralement par elle. Devant cette situation, le comité de résidents prend ses responsabilités, il dépose en banque les sommes versées par les résidents. Elles sont disponibles, prêtes à être versées dès l'ouverture des négociations.

Comme le signalait notre syndicat CGT de Renault-Billancourt, « la C.G.T. est solidaire des résidents en lutte ».

Que fait l'AFTAM de l'argent des travailleurs ?

Que deviennent les sommes importantes versées par le Fonds d'Action Sociale (40 millions de francs actuels) ?

Rappelons aussi que pour la construction du Foyer National, la régie Renault a versé une contribution « logement » correspondant à 25 % du prix à la construction et représentant la réservation de 250 chambres pour les travailleurs de la Régie.

Ce n'est pas l'AFTAM qui a payé cela non plus. L'AFTAM doit gérer les foyers et répondre aux questions que les résidents se posent légitimement. Pour dialoguer, il n'est pas nécessaire de recevoir des sommations d'huissiers...

Une décision injuste

Alors que la direction de l'AFTAM porte seule l'entière responsabilité du conflit, c'est encore les victimes qui sont frappées par la décision du tribunal. Il ordonne l'expulsion sous 40 jours et condamne à une amende de 500 F chacun des résidents.



• **LA MEUSE :** entreprise du textile, SODETAL, des travailleurs immigrés en majorité, (turcs, portugais, algériens) ont occupé pendant trois semaines leur entreprise pour obtenir des contrats de travail à durée indéterminée. Grâce à la lutte, des augmentations de salaires ont été obtenues, ainsi que l'ouverture de négociations pour l'embauche définitive de travailleurs temporaires.

13 adhésions à la C.G.T. ont été réalisées au cours de la lutte.

• **OISE :** MABIEUX (accumulateurs) Andeville - métallurgie.

80 % de travailleurs immigrés, majoritairement marocains et algériens, font grève avec occupation de l'usine depuis le 14 novembre pour le maintien de l'emploi sur le site d'Anderville. 30 sur les 32 salariés sont syndiqués à la C.G.T.

• **ESSONNE :** l'entreprise SOVATRA de la construction, majorité portugais (99 %) viennent de terminer sur un succès la grève qu'ils menaient depuis 2 mois, avec occupation des baraques de chantier. Malgré la tentative de licenciements de 3 salariés et les mesures d'intimidation (utilisation des chiens bergers allemands, sur le responsable C.G.T.), les salariés de cette entreprise ont obtenu le respect des conventions collectives et de leur dignité de travailleurs, de meilleures conditions de travail, le paiement des heures supplémentaires et le remboursement de la carte orange.

10 adhésions à la C.G.T. ont été réalisées au cours de cette grève.

Luttes

Mercredi 20 décembre, à l'occasion de la visite de Jean BELLANGER, responsable national de la main-d'œuvre immigrés C.G.T. a eu lieu une réunion débat au Foyer Sonacotra de Berre, en présence de 60 résidents.

Il a été largement débattu des problèmes touchant à l'emploi, au racisme, l'aide au retour, la nécessité d'une C.G.T. forte et bien implantée pour faire aboutir les revendications. La C.G.T. avec son Union Locale, a appelé à développer la lutte, avec l'aide de la population de Berre, pour faire retenir ses propositions d'emplois, à savoir l'ouverture d'un puits de charbon qui créerait près de 5.000 emplois et la reconversion profonde de la raffinerie. Chacun était conscient de la nécessité d'agir, la réunion s'est terminée par un appel de nos responsables C.G.T. du foyer à lutter contre la négociation sur la flexibilité du temps de travail en expliquant bien le danger des propositions patronales visant à remettre après en cause les droits sociaux des travailleurs acquis après bien des années de luttes.

La réunion s'est terminée par la signature de tous les résidents de la pétition de la C.G.T. contre le recul social que veut imposer le patronat et en exigeant que soient préservés : le progrès social, l'emploi, les droits des travailleurs. Les deux responsables C.G.T. immigrés du foyer ont décidé de faire des abonnements à LA TRIBUNE.



UNE DÉLÉGATION C.G.T. AU CONGRÈS DE L'U.G.T.T.

A l'occasion du 16e Congrès de l'U.G.T.T. qui s'est déroulé du 15 au 21.12.1984, une délégation de la C.G.T. représentée par René LOMET, secrétaire confédéral et Marcel OMET du secteur international de la C.G.T., a répondu à l'invitation de l'U.G.T.T.

Outre l'élection du camarade Habid HACHOUR au poste de secrétaire général de l'U.G.T.T., le camarade Habid Ben Hachour a été reconduit dans sa responsabilité sur les questions de l'immigration (1).

René LOMET, au nom de la C.G.T., a fait une intervention dont « LA TRIBUNE » reproduit quelques extraits ci-dessous.

...

Ce n'est pas sans émotion que nous participons à votre Congrès. L'histoire a créé des liens qui rapprochent les travailleurs de nos deux pays, que ce soit durant la lutte pour votre indépendance nationale au cours de laquelle l'U.G.T.T. a assumé un rôle déterminant ou encore dans la période plus récente marquée par les épreuves imposées à l'U.G.T.T. et à l'ensemble des travailleurs tunisiens.

Nous mesurons les sacrifices, la tenacité, les efforts militants, les épreuves parfois douloureuses à surmonter pour que l'U.G.T.T. puisse assumer la défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs tunisiens et en dépit de circonstances, maintenir la légitimité, l'authenticité de l'U.G.T.T.

Votre invitation à participer à votre congrès exprime pour nous la qualité des relations, des liens d'amitié et de solidarité actives qui se sont renforcés et développés entre nos deux organisations, nous nous félicitons des rapports ainsi établis entre la C.G.T. et l'U.G.T.T. sur la base de l'égalité de l'indépendance et du respect mutuel, autant d'éléments qui permettent une fructueuse et efficace coopération syndicale dans l'intérêt des travailleurs.

Comme vous le savez, la défense des droits et de la dignité des travailleurs immigrés en France est une constante historique des organisations de la C.G.T.

Si au lendemain de mai 1981, des mesures positives ont été prises concernant la situation des travailleurs immigrés, aujourd'hui les travailleurs immigrés comme les travailleurs français sont confrontés à l'aggravation du chômage, à la baisse du pouvoir d'achat. Mais avec l'approfondissement de la crise dans notre pays, nous sommes confrontés à une violente campagne raciste.

L'un des objectifs de cette odieuse campagne menée par les forces de droite et le patronat étant de rejeter la responsabilité du chômage sur les travailleurs immigrés.

Cette campagne raciste ne se limite pas au discours, elle s'est traduite dernièrement par l'assassinat à l'entreprise Pirault du secrétaire du syndicat C.G.T. OZGUL KEMAL dont le seul crime a été d'avoir engagé l'action syndicale pour obtenir des salaires impayés depuis plusieurs mois.

C'est par une puissante manifestation organisée par la C.G.T. que travailleurs français et immigrés ont condamné ce nouveau crime raciste et exigé le châtiment des coupables.

Pour la C.G.T., les travailleurs immigrés font partie de la classe ouvrière de France, ils sont insérés dans la réalité sociale, économique et syndicale française.

Notre bataille syndicale contre le racisme et la défense des travailleurs immigrés nous continuerons à la mener. Soyez-en certains, sans faiblesse, sans négliger la coopération nécessaire entre la C.G.T. et les centrales syndicales des pays dont sont originaires les travailleurs migrants.

Notre souci de la paix conduit depuis toujours la C.G.T. à se porter aux côtés des causes justes à travers le monde, c'est pourquoi nous pensons que la situation de guerre au Proche-Orient doit cesser, qu'une paix juste et durable est possible pour tous les peuples et états de la région, ce qui implique de la part de l'Etat d'Israël l'évacuation de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967, cela en application de nombreuses résolutions des Nations-Unies et que le droit inaliénable du peuple palestinien à établir un état libre et indépendant sous la conduite de l'O.L.P., seul et unique représentant du peuple palestinien soit enfin reconnu par le gouvernement israélien.

Je souhaite plein succès aux travaux de votre congrès.

Vive l'amitié et la solidarité des travailleurs de Tunisie et de France.

Vive la solidarité internationale des travailleurs.

---

1) La Tribune et le secteur Immigration lui adresse ses félicitations les plus chaleureuses.

Bulletin d'abonnement individuel à « La Tribune »

Nom .... Prénom ....

Adresse ....

Ville .... Code postal ......

désire recevoir un abonnement à « La Tribune ».

Ci-joint le règlement de 15 F correspondant à l'abonnement.

Retourner ce bulletin à : M.O.I.-INFORMATION cgt
263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL
Cedex

L'A.O.P. RENCONTRE LA C.G.T.

Le 13 décembre 1984, l'Association des Originaires du Portugal (A.O.P.) a rencontré le secrétariat national Immigration de la C.G.T.

Après un échange sur l'analyse de la situation de l'immigration portugaise en France, des dispositions ont été prises pour mieux répondre aux aspirations de ces travailleurs notamment à partir des dernières mesures gouvernementales concernant le « libre choix » pour le retour, l'insertion en France et le regroupement familial.

RENCONTRE C.G.T. F.T.I.B.

Le secteur Travailleurs Immigrés de la C.G.T. a rencontré une délégation de l'Union des Travailleurs de Turquie en France le 5 décembre dernier.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette rencontre.

Nous publions ci-dessous des extraits de l'intervention de Jacques TIXIER, représentant de la C.G.T. à leur congrès des 24 et 25 novembre 1984.

Chers amis, chers camarades,

La C.G.T. vous remercie pour votre invitation au Congrès de l'Union des Travailleurs de Turquie en France.

Votre Congrès se situe aux lendemains d'événements douloureux.

L'assassinat de Kemal OZGUL, militant de la C.G.T., le 10 novembre dernier, victime de la violence patronale s'exerçant contre ceux qui refusent d'être traités comme des bêtes, contre ceux qui réclament que soit respectée leur dignité d'homme, contre ceux qui, pacifiquement mais fermement réclament ce qui leur est dû.

Ce n'est pas la première fois que des militants de la C.G.T., des travailleurs sont victimes des agissements criminels de la part de patrons ou de ceux qui sont à leur service. Il ne s'agit pas de bavures, mais bien d'actes qui se produisent dans un climat systématiquement entretenu par le patronat et son organisation syndicale : le C.N.P.F.

Ce n'est pas une bavure non plus si des travailleurs turcs sont tombés quelques jours plus tard à Chateaubriand. Les propos de Le Pen, de Chirac et de quelques autres ne peuvent que favoriser de tels actes.

Et certains reprochent à la C.G.T. d'organiser la riposte contre ces crimes et prétendent qu'elle exploite l'événement. Comme si tout mettre en œuvre pour que cessent les appels à la violence, les incitations au racisme se résumait à l'exploitation d'un quelconque événement. En réagissant avec la C.G.T., les travailleurs français et immigrés exigent d'être respectés en tant qu'hommes et en tant que travailleurs et ne reclament rien moins que la justice...

Il nous faut aussi ensemble briser le mur du silence qui entoure en France les douloureux événements qui se déroulent dans votre pays.

Pour ce qui nous concerne, nous faisons et ferons tout ce qui nous est possible afin de briser ce mur du silence.

Chers amis, chers camarades,

Votre Congrès est la manifestation vivante de la lutte que mènent les travailleurs de Turquie. La C.G.T. est à vos côtés dans vos luttes, comme elle est aux côtés de la DISK depuis de longues années.

Tribune n° 124 - Janvier-février 1985 - Imprimerie Lensoise, 62300 LENS - N° C.P. 1975 D 73 - Directeur de publication : Jean BELLANGER - Secrétaire de rédaction et maquettes : Brigitte GUNALP - Rédaction, Administration : 263, rue de Paris, 93516 MONTREUIL - Cedex, Tél. 851.80.00 - Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.